

**RE : CCRUP (REC 42) : Allocation directe d'une partie des TAC de la CICTA pour la pêche artisanale des RUP – Ares (2023) 8070387**

MOLLEDO Luis <[REDACTED]>  
Para: "dcosta@ccrup.eu" <dcosta@ccrup.eu>

27 novembre 2023, à 10 h 50

[RE : CCRUP \(REC 42\) : Allocation directe d'une partie des TAC de la CICTA pour la pêche artisanale des RUP – Ares \(2023\) 8070387](#)  
(Utilisez ce lien exclusivement si vous êtes un utilisateur d'Ares)

Chère Madame Costa,

Au nom de Mme Vitcheva, directrice générale de la DG MARE, je tiens à vous remercier pour votre communication de suivi concernant les discussions relatives au thon tropical de la réunion annuelle de la CICTA, déjà abordée dans notre réponse Ares (2023) 7372929 du 30 octobre 2023.

Nous avons pleinement pris en considération la contribution fournie par le CCRUP dans sa Recommandation 42 dans le cadre de nos efforts plus larges pour parvenir à un résultat positif concernant l'adoption d'une mesure de gestion des thons tropicaux et d'une procédure de gestion pour la bonite à ventre rayé occidentale.

Malheureusement, malgré tous nos efforts, la CICTA n'a pas été en mesure de parvenir à un accord sur ce sujet lors de la réunion annuelle qui s'est achevée la semaine dernière, comme vous le savez certainement.

Nous nous efforçons de continuer à promouvoir une conclusion positive pour les discussions de l'année prochaine et nous attendons avec impatience tout nouvel avis de la part du CCRUP.

[Veuillez agréer, Madame Costa, l'expression de nos sentiments distingués.](#)

**Luis Molledo,**

**Commission européenne**  
**Chef d'unité adjoint**

DG MARE B2  
Organismes de gestion des pêches régionales

Rue Joseph II, 99 – 03/81  
1000 – Bruxelles